
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

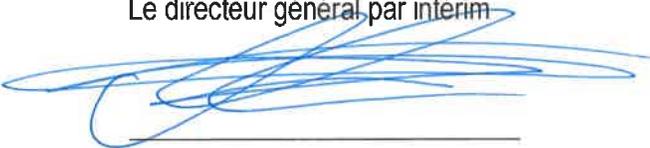
Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 août 2023, le Conseil municipal de La Macaza a adopté le *règlement numéro 2023-184 et approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 25 août 2023, un emprunt de cinq millions quatre cent quatorze mille sept cent quatre-vingt-dix-huit dollars (5 414 798 \$) pour des travaux de réfection du chemin du lac Chaud Est Phase 2.*

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, sur rendez-vous aux heures normales de bureau. Il est aussi disponible sur le site Web de la Municipalité au www.munilamacaza.ca

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À LA MACAZA CE 24 JOUR DE D'OCTOBRE 2023

Le directeur général par intérim



Marc St-Pierre

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marc St-Pierre, directeur général par intérim de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci à chacun des endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24^e jour d'octobre 2023.

Le directeur général par intérim



Marc St-Pierre